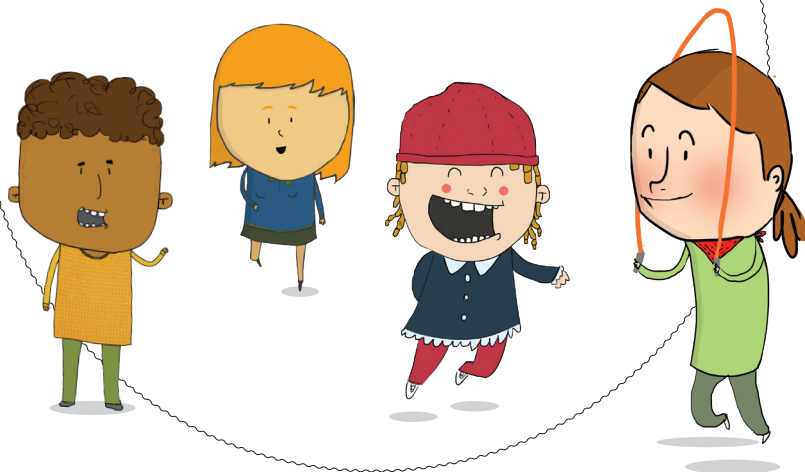


RENTRÉE SCOLAIRE  
2020-2021

TOUTES VOS DÉMARCHES  
AU MÊME MOMENT



Calcul du quotient  
pour l'année  
2020/2021

Mise à jour  
du dossier unique  
d'inscriptions (DUI)

Inscriptions  
et réservations  
périscolaires

DU 1<sup>ER</sup> JUILLET au 29 AOÛT 2020

[www.cergy.fr/education](http://www.cergy.fr/education)



villedecergy

# TOUTES VOS DÉMARCHES AU

DU MERCREDI 1<sup>ER</sup> JUILLET AU SAMEDI 29 AOÛT 2020.

## PLUSIEURS POSSIBILITÉS :

**1** → **Sur le portail familles** à l'adresse <https://ceryg.portail-familles.com>

- **Mettre à jour les informations** de votre dossier unique d'inscription (DUI) (contacts, situation familiale, santé...)
- Procéder au **calcul de votre quotient** pour bénéficier du meilleur tarif en fonction de votre situation (il suffit de joindre vos documents dans le DUI, onglet « déclaration des revenus »)
- **Inscrire votre enfant** aux activités périscolaires (matin, midi et soir et centres de loisirs)
- **Réserver les activités** précises que votre enfant fréquentera

**2** → **À l'hôtel de ville** uniquement sur rendez-vous pour l'ensemble des démarches en vous munissant :

- d'un DUI papier que vous aurez renseigné\*
- des documents nécessaires au calcul du quotient



**!** **ATTENTION : la mise à jour de vos informations est indispensable pour permettre à vos enfants de fréquenter les temps périscolaires et les services de restauration en toute sécurité. N'oubliez pas de déclarer vos revenus pour payer le juste prix à partir du mois de septembre 2020.**

**3** → **Par correspondance** en déposant votre dossier (DUI) complet dans la boîte aux lettres de l'hôtel de ville ou par courrier au 3 place Olympe-de-Gouges

\* **Le DUI papier** est disponible à l'accueil de l'hôtel de ville, dans les mairies annexes, les centres de loisirs et en téléchargement sur le site de la ville.

# même moment



## DOCUMENTS POUR LE QUOTIENT:

À REMETTRE LORS  
DE VOTRE RENDEZ-VOUS,  
À JOINDRE SUR LE PORTAIL FAMILLES  
OU PAR VOIE POSTALE.

Si votre composition familiale  
à changé ou si vous êtes nouvel  
arrivant :

**Livret de famille** ou **extrait**  
**d'acte de mariage** et **des actes**  
**de naissance des enfants**

En cas de divorce :  
jugement définitif

En cas de séparation :  
document attestant de l'attribution  
de l'autorité parentale

**Deux justificatifs de domicile\***  
datés de moins de trois mois

**L'avis d'imposition**  
**ou de non-imposition 2019**  
relatif aux revenus 2018 uniquement  
si votre situation professionnelle  
n'a pas changé

Sinon, pour chaque membre  
du foyer : **les trois derniers bulletins**  
de salaire ou les trois derniers  
bulletins de versement de Pôle  
Emploi ou le bilan et le compte  
de résultat de l'exercice 2018

**Dernière attestation de paiement**  
**des prestations** familiales CAF  
à se procurer sur le site [caf.fr](http://caf.fr)

**Un relevé d'identité bancaire**  
si vous souhaitez être prélevé

Si hébergé, les documents  
ci-dessus et :

- deux justificatifs de domicile\*  
au nom de l'hébergé à l'adresse  
de l'hébergeant
- deux justificatifs de domicile\*  
de l'hébergeant
- pièce d'identité de l'hébergeant
- une attestation d'hébergement  
établie par l'hébergeant  
au nom de l'hébergé

\* **Justificatifs de domicile acceptés :**  
facture d'énergie (eau, gaz,  
électricité), quittance de loyer  
délivrée par un organisme,  
attestation d'assurance habitation,  
taxe d'habitation, avis d'imposition,  
attestation de sécurité sociale,  
de CAF ou de pôle emploi,  
attestation du notaire pour les  
acquéreurs d'un nouveau logement.  
**Pas de facture de téléphone**  
**portable ni de promesse de vente.**

# CERGY FAMILLES VOUS ACCUEILLE

## À L'HÔTEL DE VILLE

Uniquement sur rendez-vous en appelant le 01 34 33 44 00

3 place Olympe-de-Gouges

Lundi, mardi, mercredi et vendredi

8h45 → 12h30 puis 13h30 → 17h30

Jeudi 13h30 → 17h30

Samedi 9h00 → 12h30

Créneaux supplémentaires : les jeudis 6, 13, 20 et 27 juin  
et les jeudis 20 et 27 août 17h30 → 19h00

## DANS LES MAIRIES ANNEXES

Uniquement pour retirer les dossiers papier  
(DUI et formulaires de réservation)

### VISAGES DU MONDE

10 place du Nautilus

Mardi, jeudi et vendredi 12h30 → 19h00

Mercredi 10h00 → 19h00 • Samedi 10h00 → 18h00

### GRAND'PLACE

Square Columbia

Lundi, mardi, mercredi et vendredi

8h45 → 12h30 puis 13h30 → 17h30

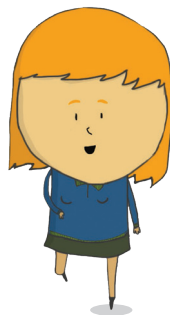
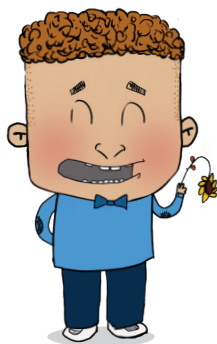
Jeudi 13h30 → 17h30 • Samedi 9h00 → 12h30

### VILLAGE

Place de la Libération

Mardi 8h30 → 12h30 • Mercredi 14h00 → 18h00

Vendredi 13h30 → 17h30 • Samedi 9h00 → 13h00



Pour tous renseignements Cergy Familles au **01 34 33 44 00**, sur [www.cergy.fr/education](http://www.cergy.fr/education),  
[periscolaires@cergy.fr](mailto:periscolaires@cergy.fr) ou sur le portail famille <https://cergy.portail-familles.com>

L'accès aux bâtiments municipaux est soumis au respect des règles sanitaires en vigueur.  
Plus d'infos sur [www.cergy.fr](http://www.cergy.fr) ou au **01 34 33 44 00**.

[www.cergy.fr/education](http://www.cergy.fr/education)



villedecergy



cergy